

Groupe de travail SPIRAL-TMD

réunion du 19 Mars 2002

Liste des personnes présentes : PJ 1

M. DELEIGUE ouvre la réunion en demandant si des observations sont à faire sur le compte rendu de la réunion précédente.

Brigitte NEDELEC précise que l'article définissant les temps de stationnement des plates-formes multimodales est l'article 15 de « l'arrêté RID », modifié le 5 juin 2001.

M. DELEIGUE fait part du courrier du directeur du Port E.Herriot excusé pour cette réunion. Le directeur tient à préciser que les liens entre le Port de Marseille et le Port de Lyon sont aujourd'hui très étroits et que les trafics entre les 2 ports n'ont pas cessé de se développer. « Le port Edouard Herriot a participé au lancement d'un nouveau système de navettes fluviales (Rhône Saône Conteneurs) en coopération avec le P.A.M et V.N.F. Les navettes fluviales transportent aujourd'hui plus de conteneurs que les navettes ferroviaires ». Il invite le groupe de travail à visiter les installations du Port Edouard Herriot.

R. BIOUS signale au groupe que l'étude menée sur le Port E.Herriot est effectuée en partenariat avec VNF, la CNR, le CG, la DRE et le Grand Lyon. Cette étude doit être une démarche prospective qui tienne compte à la fois des préoccupations environnementales et de la volonté de promouvoir le développement de l'activité portuaire lyonnaise.

Le groupe décide qu'il convient d'effectuer une visite du port E. Herriot.

- Présentation par Brigitte NEDELEC du (futur) cahier des charges d'une plate-forme modèle rail/route.

B. NEDELEC signale que l'étude menée par l'INERIS n'est pas encore disponible.

Le cahier des charges s'articule sur plusieurs points :

- Implantation
- Organisation du transit des marchandises dangereuses
- Exploitation et entretien
- Risques
- Eau
- Déchets
- Bruits et vibrations
- Déclaration des incidents ou des accidents

Il convient de voir que ce cahier des charges peut-être un outil d'aide à la décision pour le choix d'un site, mais aussi avoir un caractère contractuel, sous la forme d'une charte entre les sociétés d'exploitation de ces plates-formes multimodales, sans oublier les collectivités territoriales d'implantation de ces sites, ceci afin de se garantir de tout développement urbain dans les périmètres de sécurité.

Dans l'optique de l'élaboration d'une charte reconnue par les professionnels, il convient de voir si l'URR (Union du Rail Routier) et RFF peuvent s'associer à cette démarche. Il conviendrait de communiquer aux autres S3PI la nature de la démarche mise en œuvre et voir quels soutiens ils peuvent lui apporter.

Le cahier des charges est validé par le groupe.

- Stationnement des marchandises dangereuses

M. DELEIGUE informe sur l'avancée des réflexions conduites par un petit groupe de travail constitué par VNF, SNCF, Port E. Herriot, DRIRE, Préfecture, DDE, Gendarmerie et Police Nationale. Après avoir identifié les sites de stationnement pour les modes routier, ferré et fluvial, une zone d'effets de l'aléa et le repérage des éléments vulnérables contenus dans la zone sera réalisé. Cette analyse devrait aboutir, avec le travail de Thomas PETIT, étudiant stagiaire, pour la fin du mois d'Avril prochain. Elle sera complétée par les réflexions engagées sur le sujet par Y. DELACRETAZ et le Major MELOT.

- Plan de circulation du 7 décembre 2000.

Y. DELACRETAZ signale des retards dans la mise en œuvre d'une signalisation adéquate, afin de garantir l'efficacité du plan de circulation TMD pour l'agglomération lyonnaise.

R. DE FURSAC signale qu'une étude engagée sur l'élaboration et la localisation des panneaux de signalisation est presque achevée et que la pose des panneaux sera terminée fin 2002.

Y. DELACRETAZ précise que le groupe pourrait communiquer sur le plan de circulation lors du salon « transport » et de Politech.

R. BIOUD signale que l'ORT pourrait soutenir cette communication.

- Questions diverses

Y. DELACRETAZ nous informe que le S3PI de Marseille demande un rapprochement pour l'analyse des problématiques TMD. Elles constituent pour eux l'essentiel des interrogations futures.

M. FLORES du D.R.S.P. signale qu'une réflexion est mise en œuvre sur les risques majeurs auxquels pourraient être confrontés les établissements pénitenciers. C'est à ce titre qu'il souhaite participer aux réflexions du groupe de travail.

X

X

X

La prochaine réunion du groupe SPIRAL-TMD sera ultérieurement fixée par le Président PILLONEL.

Marc DELEIGUE.